

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 32 (1923)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 4

BASEL, 25. Januar 1923

Nº 4

BALE, 25 janvier 1923

INSERATE: Die einspaltige Nonpareillezeile oder deren Raum 45 Cts. Geschäftsverhandlungen 35 Cts. pro Zeile. Reklamen Fr. 1.50 pro Pettizeile. Bei Wiederholung entprechender Rabatt.
ABONNEMENT: SCHWEIZ, Jahrb. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotellier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

Erscheint jed. Donnerstag

Zweihundrüssigster Jahrgang
Trente-deuxième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. recommandations commerciales 35 cts. réclames fr. 1.50 par petite ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on comptera en outre les frais d'affranchissements. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V. 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELEPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux No. V. 85.

Reduktion der Abonnementspreise.

Das Abonnement auf die

„Schweizer Hotel-Revue“

inklusive

Stellen-Anzeiger

kostet vom 1. Januar 1923 an:

	Schweiz	Ausland
1 Monal	1.50	1.80
3 "	4.—	5.—
6 "	7.—	8.50
12 "	12.—	15.—

Abonnementsbestellungen werden auch von den schweizerischen Postbüroen entgegen genommen. Zuschlag 20 Cts.

Ablösungen der Neujahrgratulationen.

Exonération des souhaits de Nouvelle-Année.

Bis zum 23. Januar 1923 eingegangene Beträge:
Sommes versées jusqu'au 23 janvier 1923:

Fr.	
Tit. Hotelaktiengesellschaft A. Bon, Vitznau	20.—
M. A. Emery, Société du Grand Hôtel, Les	
Avants	20.—
Hrn. H. Speri, Hotel Bristol, Bern	15.—
Total	Fr. 55.—

Versammlungs- und Sitzungsanzeiger

Schweizer. Gewerbe-Verband.

Delegiertenversammlung, Sonntag, den 28. Januar 1922 im Hotel Aarhof, Olten.

Mit Referaten über Zolltarif (Ref. HH. Nationalräte Dr. Odling und Direktor Kurer) und Zonenabkommen (Ref. Hr. Dr. Tschumi).

Aufruf des Bundespräsidenten zur Beschickung der Schweizer Mustermesse.

Wieder rüstet sich Basel auf die Schweizer Mustermesse, deren Zustandekommen dank des Wagemuts unserer Industrie und des Gewerbes auch in diesem Jahre trotz allen wirtschaftlichen Schwierigkeiten bereits gesichert ist. So werden sich Mitte April in der Rhein-stadt erneut alle aufbauenden Kräfte in unserer Volkswirtschaft zu einer grossen Manifestation vereinen, die im Inland wie im Ausland vom ungeschwächten industriellen und gewerblichen Fleisse unserer Bevölkerung ehrende Kunde verbreiten wird. Dank der günstigen geographischen Lage Basels an der Dreiländerecke, im Schnittpunkt des Verkehrs von Nord zu Süd, von West zu Ost, dank aber auch der bewährten Handels-tradition der Stadt an unserer Nordmark, ist die Schweizer Mustermesse sicher geeignet, unserer Industrie und unserm Gewerbe wertvolle Dienste zu leisten.

Schon die Schweizer Mustermesse 1922 hat für die Wiederbelebung unserer Volkswirtschaft eine erfolgreiche Mission erfüllt. Wieder hat das nationale Unternehmen die Parole ausgegeben, durch eine möglichst grosse repräsentative Zusammenfassung unseres einheimischen Schaffens den Absatz auf dem Inlandsmarkt zu fördern und durch eine intensive Propaganda unserer Qualitätsproduktion auch im Ausland neues Ansehen zu sichern. Krisenbekämpfung durch Arbeitswerbung ist heute das erste Ziel der Schweizer Mustermesse.

Deshalb schliesse ich mich gerne der Initiative Basels an, um mit einem warmen Appell die schweizerische Industrie und das Gewerbe aufzurufen, an der Schweizer Mustermesse auch in diesem Jahre teilzunehmen. Sie muss auch 1923 die besten Erzeugnisse unserer leistungsfähigen industriellen und gewerblichen Betriebe vereinen, um der Belebung unseres Exportes vorzubauen und dem einheimischen Schaffen im eigenen Lande immer mehr Anerkennung zu erringen. Die Schweizer Mustermesse 1923 muss zeigen, mit welcher zäher Energie unser Volk sich aus den schweren wirtschaftlichen Nöten den Weg zu neuem Aufstieg bahnt.

Den Mutigen Glückauf!

Schweizer
Bundespräsident.

Wesen und Bedeutung des Kredits!

(Alle Rechte vom Verfasser vorbehalten.)

Kein Staatswesen kann ohne Kredit bestehen, keine Privatswirtschaft kann dieses Mittel in der heutigen Zeit entbehren und weltwirtschaftliche Beziehungen sind ohne ausgebildetes Kreditwesen undenkbar. Die Entwicklung des modernen Wirtschaftslebens erfordert nicht nur Kredit, sondern auch die Organisation des Kredits. Das Wort Kredit stammt von dem lateinischen Wort credere, das soviel wie Glauben oder Vertrauen bedeutet. Ein Mann, der glaubwürdig ist und Vertrauen geniesst, hat Kredit. Entsprechend diesem kann er sich Bücher leihen (um sie nach einer bestimmten Zeit wieder zurückzugeben), ein Gut pachten, Waren borgen, Geld leihen und ähnliches. Wir sehen, in dem einen Falle geht das entlehnte Gut nicht in das Eigentum des Kreditnehmers über, in dem andern aber wird es sein Eigentum. Beim Warenkauf gibt es eine besondere Form des Kredits: das Kaufen auf Abzahlung in bestimmter Zeit auf einmal oder in Raten, wobei der Verkäufer solange Eigentümer bleibt, bis die entnommenen Waren bezahlt sind, oder die entrichteten Ratenzahlungen gelten rechtlich als Mietpreis für die Benützung.

Manche volkswirtschaftlichen Schriftsteller rechnen die Sachleihe oder Gebrauchsleihe zu den Kreditgeschäften, andere wollen sie auf die Fälle beschränkt haben, wo mit der Kreditgebung auch der Uebergang in den Besitz des Kreditnehmers stattfindet (Pacht, Miete, Gebrauchsleihe ist hier ausgeschlossen). Jedoch das sind mehr Fragen, um die sich Fachleute herumstreiten; uns interessiert weniger die Form als die Sache selbst. Die zuerst genannte Richtung behandelt den Kredit in weiterem Sinne des Wortes, die zweite in engerem Sinne. Wir schliessen uns dem allgemeinen Sprachgebrauche an und betrachten den Kredit als eine Form des Tauschverkehrs, wo ein Eigentumsübergang stattfindet, wobei die Leistung des Kreditnehmers in die Zukunft fällt. Die Grundlagen des Kredites sind persönliches Vertrauen zu dem Kreditbeantwärtigen, dass er später zahlen kann und will, und dass er gezwungen werden kann, wenn es ihm am guten Willen fehlen sollte. Hiermit ist ausgedrückt, dass es ausser dem Vertrauen zu dem Zahlungswilligen noch eine andere Grundlage gibt, auf die sich der Kreditgebende stützt, nämlich Grundbesitz und Faustpfand (das Vertrauen fehlt hier und kann fehlen). Kredit in dem oben geschilderten Sinne wird in verschiedenen Formen gewährt. Wir unterscheiden Darlehens- und Warenkredit, kurzfristigen und langfristigen Kredit und konsumtiven und produktiven Kredit. Die Unterscheidungen knüpfen an die Leistungen, an die Art der Sicherheit, an die Zeitdauer und an die Zwecke oder die Verwendung des Kredites an. Prof. Schanz nennt noch eine andere Art des Kredites: den mittelbaren und den unmittelbaren. Wer eine Banknote von der ausstellenden Bank in Zahlung erhält und annimmt, schenkt dieser Vertrauen, ebenso wer eine Banknote von einem Dritten annimmt. In diesem Falle wird aber nicht dem Dritten, sondern der Bank Vertrauen geschenkt, deshalb ist die zweite Art übertragener, die erste unmittelbarer Kredit.

Bei Darlehenskredit wird in der Regel Geld hingegeben; der Warenkredit besteht in der Stundung des Preises der gekauften Waren. Wichtiger ist die Unterscheidung in Personal- und Realcredit. Beim reinen Personalcredit kommt nur das Vertrauen in Betracht, das der Darlehensgeber in die Geschäftskennntnisse, die Fähigkeit und Rechtschaffenheit des Kreditnehmers setzt. Zumeist aber entscheiden auch mit: das Vermögen des Schuldners, sein Warenlager, die Aussichten seines Unternehmens. Eine Anweisung auf besondere Vermögensgegenstände unterbleibt aber in diesem Falle. Reiner Personalcredit wird fast nur unter Freunden, Verwandten gegeben, hin und wieder auch an Personen, die sich durch besondere persönliche Eigenschaften hervorgehen haben. Vom Real- (Sach-)Kredit spricht man, wenn ein Unterpfand zur Sicherung der Schuldforde-

rung gegeben wird. Dieses kann in einem beweglichen Gut (Wertpapiere, Waren, Gebrauchsgegenstände usw.) bestehen und solange in dem Besitze des Gläubigers bleiben, bis die Schuld beglichen ist. Es kann aber auch eine schriftliche Sicherstellung auf dem Besitz des Schuldners verbleibende bewegliche Güter erfolgen oder eine Hypothek auf unbewegliches Gut (Haus, Grundstück) eingetragen werden.

Langfristiger und kurzfristiger Kredit ist eine für die Volkswirtschaft sehr wichtige Unterscheidungsart. Kurzfristige Kredite werden häufig durch Wechsel gegeben (in der Regel auf drei Monate); zu den langfristigen Krediten rechnen die Banken den über sechs Monate hinausreichenden Kredit. Man unterscheidet dann noch kündbaren und unkündbaren Kredit. Für den jederzeit kündbaren Kredit wird im allgemeinen keine so hohe Vergütung (Zinsfuß) gewährt, wie für den unkündbaren. Der Schuldner muss beim jederzeit kündbaren Kredit auf stetige Zahlungsbereitschaft gefasst sein, und diese Tatsache wirkt gegen einen hohen Zinsfuß. Unkündbare Kredite nehmen die Staaten auf und neuerdings auch Landwirte gegen Verpfändung landwirtschaftlichen Bodens.

Vom Konsumtivkredit sprechen wir, wenn wir das geliehene Geld zur Bedürfnisbefriedigung, zum Leben verwenden; vom Produktivkredit, wenn es sich um Mittel zur Herstellung von Gütern handelt, oder wenn sie zum Erwerb verwendet werden. Vom unproduktiven Kredit ist die Rede bei Staatsmassnahmen, die unzweckmässig sind. Der Konsumtiv- (Verbrauchs-) Kredit wird von manchen Nationalökonomien als unzweckmässig erklärt. Die gänzliche Ablehnung des Kredites für den Verbrauch schiesst aber weit über das Ziel hinaus. Jentsch führt dafür einige Beispiele an. Wenn ein junger, mittelloser Arzt beim Beginn seiner Praxis, wenn ein Beamter, der erst am Schlusse des Vierteljahres seine Besoldung erhält, Kredit nehmen, so ist der Konsumtivkredit produktiv zu nennen. Wenn aber dieser Kredit nicht nur für den Anfang, sondern auch nach Jahren nötig bleibe, so sei er ungesund und der davon Gefesselte könne nie auf einen guten Zweig kommen. Wo das Einkommen so gering sei, dass es nicht zum Leben ausreichte, da könne von Schulden bezahlen nicht gesprochen werden. Da könne weder von Geschäft oder Kredit die Rede sein, sondern nur von Wucher oder Wohlta.

Man unterscheidet auch noch Anlagen- oder Umlaufkredit. Der Anlagekredit ist langfristig, die Rückzahlung auf mehrere Wirtschaftskperioden verteilt. Anlagekredit sind Hypotheken, Staatsschuldscheine, Rentenbriefe, Aktien. Der Umlaufkredit ist kurzfristig. Wie schon sein Name sagt, ist seine Bestimmung, dem Umlaufe der Güter zu dienen. Er kann sowohl Realcredit wie Konsumtivkredit sein, je nachdem er auf Sicherheit oder zu bestimmten Zwecken gegeben wird. Umlauf- oder Betriebskredit wird vor allem von Fabrikanten, Rohproduzenten und Kaufleuten beansprucht und von den Banken gegeben oder vermittelt. Dieser hochentwickelte Bankverkehr nimmt eine der beachtenswertesten Stellen im heutigen Wirtschaftsleben ein.

Von all den geschilderten Arten des Kredites sind der Produktivkredit und der Umlaufkredit die wichtigsten. Sie ermöglichen und sichern die Erzeugung von Gütern und den Umlauf bis zum Verbrauche. Dass aber bei einer Gewährung von solchem Kredit auch Missgriffe vorkommen, ist bei einer so schwierigen Sache kaum zu vermeiden. Spekulationen, Ueberproduktion, unvermuteter Zusammenschluss von Produzenten (um die Preise zu steigern) werden durch das Kreditwesen begünstigt. Eine Bank, die durch falsche Spekulationen, durch grosse, unerwartete Verluste zusammenbricht, vernichtet viele Existenzen; der Untergang eines grossen Handelshauses hat fast regelmässig die Vernichtung vieler anderer Leute an Gefolge.

Der Kredit und die Kreditpapiere ermöglichen viel Lug und Trug, Unterdrückung, Ausgabung und Bewucherung der Schuldner. Wer ihn am nötigsten hat, erhält ihn

nicht. In den Zeiten der grössten Not (den Krisenzeiten) ziehen die Kreditgeber ihre Arme zurück und der Kredit „lässt den Armen schuldig werden und überlässt ihn dann der Pein“. Aber auch im Kleinverkehr gibt es schädlichen Kredit. Das Borgwesen verhindert sehr oft das Emporkommen des Handwerkers, des Kleinverkäufers begünstigt die Unehrlichkeit und ein Leben über die Verhältnisse hinaus.

Für Gifte gibt es Gegenmittel. Auch in unserer Gesellschaft sucht man die Schädlinge zu bekämpfen. Zentralnotenbanken sollen übertriebene Spekulationen verhindern, Sparkassen und landwirtschaftliche Darlehenskassen und gewerbliche Kreditgenossenschaften sollen den Wucher bekämpfen, Auskunftsbüroen und Schutzgemeinschaften sollen die Kreditwürdigkeit ermitteln und Kredit-schwindelern verhindern. Die Banken kontrollieren ihre Kunden selbst. So sucht man die mit dem Kreditwesen verbundenen Missstände auf das geringste Mass zu beschränken.

Neben diesen Mängeln und Missständen hat das Kreditwesen auch viele Lichtseiten.

Wenn die Erzeugung der Güter nur bei stetiger Barbereitschaft des Produzenten möglich wäre, gäbe es viel Stöckungen und Hindernisse. Die Entlohnung der grossen Arbeitermassen könnte nicht pünktlich und sicher erfolgen, und es könnten dann nur die Reichen produzieren. Eine kleine Geldaristokratie würde uns in diesem Falle in der Hand haben. Der Kreditverkehr gleicht die Bedürfnisse der Gegenwart und Zukunft aus und trägt so zu einem Ausgleich der Preise bei. Wer seine Geldmittel nicht selbst verwenden will oder kann, bringt sie zu einer Sammelstelle (Bank, Sparkasse, Genossenschaft u. dgl.); diese gibt sie für die Zwecke neuer Gütererzeugung weiter. Kurz, durch das Kreditwesen wird die Erwerbswirtschaft, die Volkswirtschaft in hohem Masse befruchtet und die Kultur gefördert. Prof. Julius Wolf vergleicht die heutige Kreditwirtschaft mit den kreditlosen Zeiten und kommt dabei zu folgendem Ergebnisse: Der dreissigjährige Krieg habe Deutschland um ein Jahrhundert zurückgeworfen; er glaube aber, dass das Zinsverbot und das darin eingeschlossene Kreditverbot des Mittelalters, diese falsche volkswirtschaftliche Doktrin, Deutschland nicht minder schwere Opfer gekostet, ja wohl tiefere Wunden geschlagen habe, als jener Krieg ohne Ende.

Von grosser Bedeutung ist für das Kreditwesen oder für die Organisation des Kreditwesens, wie sich der Staat dazu stellt: ob er die einzelnen Institute unterstützt, oder ob er glaubt, dass sie auf eigenen Füissen stehen müssen. Das eine ist sicher: er darf sich nur von dem Gemeinwohl leiten lassen; seine Sorge muss sein, dass der Kredit im gesamten fördert und nicht hindert und hemmt. Der Kredit ist eben keine so einfache Sache. Je mehr Kredit gegeben wird, um so leichter sind Leute, die über keine oder nur geringe Kapitalien verfügen, in der Lage, sich selbständig zu machen und die Konkurrenz in einem bestimmten Geschäftszweig zu vermehren, die Gewinnaussichten zu verfeinern und ähnliches. Entzieht man unternehmungslustigen und arbeitsamen Geschäftsleuten den Kredit oder gibt man ihnen nur ungenügenden Kredit, so leidet die Privat- und Volkswirtschaft ebenso darunter.

Sach- und Menschenkenntnis, Kenntnis des Kredit- und Geldwesens können die angedeuteten Gegensätze überbrücken. Sie können den Ausgleich finden, der für die Volkswirtschaft und die privaten Unternehmen nötig ist. Die Organisation des Geldwesens hat sich in der Richtung der Spezialisierung entwickelt. Es gibt Institute für die verschiedenen landwirtschaftlichen, gewerblichen und händlerischen Interessen. Wer Geld ausleiht, muss vor allem die Kreditwürdigkeit des Kreditbeanspruchenden kennen, sein Unternehmen und seine Leistungsfähigkeit beurteilen können. Der Kreditnehmer aber muss auch Vertrauen zu seinem Geldgeber haben. Sein Geldinstitut darf ihn nicht im Stich lassen, es muss gut fundiert sein, damit das Kreditverhältnis auch seine eigenen Wirkungen ausübt. F. A. B.



Spezialfirmen der Genussmittelbranche

Maisons spéciales de la branche alimentaire

DOXA-SAXON

Ces deux mots signifient: produits de première qualité et fabrication soignée.
Conserves de fruits et légumes, Confitures, Fruits au jus, Bonbons de fruits, etc. etc.

DORNER & C^o, BASEL

Weine und Spirituosen
Olivenöl

Josef Strehel-Muth, Luzern

Habana Importen, Zigarren,
Zigaretten, spezielle Assortiments für Hotels, Restaurants und Bars

E. Osswald, Zürich 8

**SPEZIALGESCHÄFT
FÜR HOTELBEDIENUNG**

Fleisch-, Fisch- und
Gemüse-Konserven
Weine, Spirituosen,
Spezial - Abteilung
für Kaffee.

Edm. Widmer, Zürich

Telephon H. 2950 — Härtingstrasse 17
Telegramm - Adresse: Brazil, Zürich

*Spezialhaus
der Genussmittel-Branche für die
Schweizer Hotellerie*

Weine • Spirituosen • Liqueure
Kaffee • Tee • Cacao • Chocolat

Direkte Importe. Kaffee-Groß-Rösterei
Man verlange Preisliste.

Gri-Gri Das neue süsse Biscuit

Ein Dessert von eigenartigem Wohlgeschmack.
Einzig in seiner Art!

Ihren Gästen zuliebe versorgen Sie sich mit Gri-Gri, dem neuen Biscuit, hergestellt nach skandinavischem Rezept aus feinem Weissmehl, Butter, Milch, Eier und Zucker. Der eigenartige Wohlgeschmack macht es sowohl für Herren als auch für Damen sehr beliebt. Für Hotels und Restaurants führen wir eine Spezialpackung. Verlangen Sie uns Gratis-Muster.



Galactina Kindermehl-Fabrik
Belp - Bern

GRANDS VINS VAUDOIS

Henri Contesse CULLY

DÉZALEY, YVORNE, VILLENEUVE
Spécialité en bouteilles

Schöpf & C^o Zürich 6

Plattenpapiere, Papierservietten
Cotelettes - Manchetten, Zahn-
stöcher, Trinkstroh, Officepa-
pier, Klosettpapier in Rollen und
Paketen, speziell Marke
„Onliwon“



Chalet-Käslli

bieten dem Hotelgewerbe grosse Vorteile, weil ohne
Ablauf, lange haltbar, Ausströmen ausgeschlossen,
bequem zum Servieren, geruchlos.
Alpina Käse A.-G., Burgdorf.

Beste Bezugsquelle

für Bernerwurstwaren aller Art.
Spezialitäten, sowie geräucherte
Schinken, Rippli, Laffli, Speck,
fett und mager Man verlange
Preiscurant.

H. Bigler - Metzgerei - Huttwil
Telephon Nr. 52

GRANDS VINS MOUSSEUX

PERNOD

COUVET (SUISSE)
MÉDAILLE D'OR BERNE 1914

TEE RIKLI

Feinste Kaffee-Spezial- Mischungen

für Hotels, Restaurants und
Pensionen. Verlangen
Sie bemusterte
Offerte von

Kaisers Kaffee-Geschäft Basel

Güterstrasse 311 — Telephon 3704

BERGER & CIE., LANGNAU (BERNE)

Agence générale et dépôt pour la Suisse de:

SAINT-MARCEAUX & CIE, REIMS
ESCHENAUER & CIE, BORDEAUX
CHAMPY PÈRE & CIE, BEAUNE
MONT D'OR, JOHANNISBERG, SION
SANDEMAN'S PORTS AND SHERRIES

CHAMPAGNE
VEUVE CLICQUOT-PONSARDIN

Maison fondée en 1783

REIMS

Agent général pour la Suisse:
B. JORDAN-VIELLE à NEUCHÂTEL

Schwabenland & C^o Spezialhaus für Küchen-Inventar Zürich

die berufenen Fachleute und Lieferanten für das nach
eigenen Modellen hergestellte u. in der Praxis bewährte
Küchen-Inventar. Kostenanschläge und Prospekte bereit-
willigst.

Le service des commissionnaires dans les gares.

Chacun sait que voyageurs et touristes se plaignent non pas des prix des hôtels, en Suisse, mais des frais accessoires. Ces plaintes ont souvent porté sur les taxes trop élevées du service des commissionnaires. Aussi, ces derniers temps, les organes directeurs de notre Société se sont-ils occupés à plusieurs reprises de cette question, et particulièrement des améliorations à apporter au service des portefaix dans les gares de nos villes principales. Dans la pétition adressée à la Direction générale des C. F. F. au sujet de la réduction des taxes (voir « Hôtel-Revue » 1922, No 50), la Direction du Bureau central de la S. S. H. a également abordé ce sujet et a demandé à l'administration ferroviaire de bien vouloir étudier aussi ce côté du problème. Les derniers points de nos revendications étaient les suivants:

6. Révision des tarifs des commissionnaires et portefaix dans le sens d'une réduction.
7. Affichage dans les gares, en plusieurs endroits bien en vue, des tarifs des commissionnaires, afin de permettre aux voyageurs un contrôle efficace.
8. Autorisation générale au personnel des hôtels de transporter jusqu'aux trains les bagages à main des clients.

Dans sa réponse au Bureau central, la Direction générale des C. F. F. affirme avoir étudié ces questions de près. Elle fait observer tout d'abord que les tarifs des commissionnaires et portefaix sont établis par les autorités cantonales et communales de police et que l'influence de l'administration ferroviaire en cette matière est limitée aux faits et gestes des commissionnaires dans les gares. Elle se déclare disposée à prendre des informations sur les taxes perçues actuellement. Il sera fait droit à la requête concernant l'affichage très visible des tarifs partout où cet affichage est inexistant ou insuffisant.

A propos du dernier point par contre, les C. F. F. relèvent que depuis fort longtemps déjà les portiers d'hôtel ne sont plus admis sur les quais de départ et d'arrivée, à cause des expériences désagréables qui ont été faites alors que l'accès leur en était permis: dérangements provoqués dans les wagons par l'occupation des meilleures places ou de places retenues, réclamations des voyageurs lésés, chasse aux pourboires, réclamation bruyante pour les hôtels, pistage, etc. C'est pourquoi, dans les grandes gares, un endroit spécial a été désigné, jusqu'où les portiers accompagnent les voyageurs parlants et où ils peuvent attendre les voyageurs arrivants, à la condition de s'abstenir de toute manifestation déplacée et de toute insistance importune auprès du public. La Direction générale déclare que cette mesure a été bienfaisante et qu'elle est résolue à la maintenir; elle regrette en conséquence de ne pouvoir entrer en discussion sur cette partie de notre pétition.

Cette réponse, qui n'est qu'en harmonie avec les besoins du trafic-voyageurs, demande quelques observations. En ce qui concerne la révision du trafic des commissionnaires, l'hôtellerie a particulièrement en vue les abus commis précisément dans les gares, où l'on perçoit des taxes telles qu'elles sont incompréhensibles pour la plupart des voyageurs étrangers. La Direction générale nous rendrait grand service en usant de son influence pour faire modérer ce tarif, afin que nous puissions, ici également, redevenir plus capables de concurrencer les pays voisins. Nous nous demandons à ce propos s'il ne serait pas possible d'appliquer des mesures disciplinaires en cas d'inobservation du tarif.

Si nous avons revendiqué l'admission du personnel d'hôtel sur les quais de départ pour le transport jusqu'au train du bagage à main des voyageurs, c'est parce que ces derniers sont maintenant obligés, pour les 40 à 50 derniers pas qui les séparent de leur wagon, de recourir aux services des commissionnaires, ce qu'ils considèrent souvent comme une exploitation organisée par l'autorité. Ce sont précisément les frais accessoires de cette nature, désagréables aujourd'hui pour chacun, qu'il faudrait réduire autant que possible et même supprimer, si l'on ne veut pas rendre vains les grands sacrifices que s'impose l'hôtellerie pour ramener dans le pays le public voyageur étranger. On ne voit pas bien d'ailleurs les inconvénients particuliers qu'entraînerait l'accompagnement de la clientèle parlante par les portiers d'hôtel jusqu'au quai de départ, du moment que les commissionnaires ne méritent pas non plus les pourboires et qu'ils s'efforcent eux aussi de procurer de bonnes

places aux propriétaires des bagages. Les échanges d'explications plutôt vives qui se produisent assez fréquemment entre les voyageurs et les portefaix fournissent des preuves suffisamment convaincantes de la chasse au pourboire. Ici c'est la préférence du public qui devrait avoir le dernier mot. Or le public qui voyage verrait certainement avec plaisir éliminer les désagréments en question. Sans aucun doute, le client d'hôtel aimerait mieux se voir accompagner jusqu'au train par le portier que d'être obligé, à quelques pas du convoi, de parlementer encore avec un commissionnaire. Quant aux craintes que prétend éprouver l'administration au sujet d'abus éventuels du personnel d'hôtel, il est facile de les dissiper en rappelant que la menace de mesures disciplinaires (rapport au patron, interdiction de l'accès des quais) ne manquerait pas de produire son effet.

Enfin le pistage ne peut se produire qu'à l'arrivée des trains. Certains abus ont pu survenir autrefois. (Le commissionnaire d'ailleurs peut lui aussi se faire pisteur. Réd. franc.). La fixation dans les gares d'un emplacement spécial, à la sortie, pour le personnel d'hôtel, a mis fin au racolage des voyageurs. L'hôtellerie n'a pas demandé de modification au régime actuel en ce qui concerne les arrivées des trains. Elle revendique seulement — des circonstances exceptionnelles étant réservées — l'autorisation générale pour le personnel d'hôtel de transporter jusqu'au train le bagage à main de la clientèle. Cette demande répond à un besoin qui se manifeste toujours davantage dans la circulation des étrangers. Étant donné les grands sacrifices matériels qu'elle s'impose pour le développement du mouvement touristique international, l'hôtellerie, semble-t-il, aurait droit ici également à la bienveillance des entreprises de transport. (Traduit de l'allemand.)

Les langues dans l'hôtellerie.

Dans le tourisme réceptif, il est essentiel de donner au voyageur et au villageois étranger l'illusion du chez soi. Pour cela il est indispensable qu'il puisse converser avec le personnel d'hôtel dans sa langue maternelle ou du moins dans une autre langue qui lui est familière. De là découle la nécessité, pour nos directeurs et pour une bonne partie de nos employés, de connaître et de parler couramment plusieurs langues, si possible toutes les langues principales de l'Europe et de l'Amérique: l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol, etc. Il est indéniable que cette question des langues a pris une importance considérable dans le tourisme moderne. L'hôtellerie suisse considère comme l'un de ses principaux avantages celui de disposer partout de nombreux directeurs et employés polyglottes.

Du reste, sous ce rapport, notre personnel bénéficie d'une situation vraiment privilégiée du fait que, sans quitter le pays, il peut déjà se familiariser avec trois langues des plus répandues: l'allemand, le français et l'italien. A notre époque, où toutes les frontières sont jalousement fermées depuis de longues années aux employés en quête de travail, cet avantage tout spécial a une valeur énorme. On pourrait, semble-t-il, en profiter dans une plus large mesure encore en organisant d'une manière complète et détaillée, entre hôtels des différentes parties de la Suisse, des échanges d'apprentis et d'employés bien doués désireux d'apprendre pratiquement les langues.

En outre, notre Ecole professionnelle recrutant ses élèves dans nos diverses régions linguistiques leur offre une belle occasion, non seulement dans les cours réguliers, mais aussi dans les conversations entre jeunes gens, d'étudier sans beaucoup de peine nos langues nationales.

Si nous passons à la langue anglaise, indispensable dans tous les établissements de quelque importance, nous devons malheureusement constater que son étude pratique dans un hôtel est devenue extrêmement difficile. Les deux pays entrant en ligne de compte, la Grande-Bretagne et l'Amérique, ferment résolument leur porte à la main d'œuvre étrangère. Le ministre britannique du travail est seul compétent pour accorder l'autorisation de séjour indispensable et les formalités à remplir équivalent, dans la pratique, à une impossibilité presque absolue de trouver un emploi en Angleterre sans s'exposer à des poursuites et à l'expulsion. Quant à l'Amérique, elle applique rigoureusement sa loi sur l'immigration. Il faut en tout cas, comme en Grande-Bretagne d'ailleurs, être demandé par un patron et s'y rendre en qualité de stagiaire. Au surplus, le chômage sévit là-bas presque autant que dans notre pays.

Il est assez facile par contre de se rendre en Espagne, mais il est prudent de chercher une place à l'avance, car les grands hôtels bien tenus ne sont pas si nombreux.

En Italie il y a déjà surabondance de main d'œuvre et les autorités, comme les organisations touristiques et hôtelières, protègent avant tout l'élément indigène et en première ligne les anciens combattants.

Nos visiteurs hollandais devenant de plus en plus nombreux, la question de l'échange de personnel d'hôtel avec les Pays-Bas demande à être examinée de près. Bien qu'en général les Hollandais que nous recevons parlent aussi l'allemand, ils seraient certainement heureux de pouvoir, dans leurs rapports avec le personnel, s'exprimer dans leur langue maternelle.

En somme, les mesures de protection de la main d'œuvre indigène prises dans chaque pays rendent l'étude pratique des langues excessivement difficile pour le personnel de l'industrie hôtelière.

Comment pourrait-on remédier à cet état de choses profondément regrettable?

Voici la réponse que M. Alphonse Meillon, le distingué directeur de la « France hôtelière », publiait dans son journal en octobre dernier:

« Le seul remède, semble-t-il, serait la réunion immédiate d'une Commission internationale nommée par les gouvernements intéressés. Il serait alors aisé de montrer la nécessité d'une entente sur ce point, dans l'intérêt général. En attendant, du moins en ce qui concerne la profession hôtelière, on pourrait favoriser sur une plus grande échelle l'échange, au pair, du personnel; les consulats, les chambres de commerce, les syndicats des hôteliers, les agences de l'Office national du tourisme à l'étranger seraient tout indiqués pour faciliter cet échange où tout le monde trouverait son avantage. D'ailleurs la question de l'étude des langues et des séjours à l'étranger n'est pas seulement intéressante au seul point de vue économique; elle l'est encore au point de vue politique et permettrait, si elle était généralisée, d'éviter bien des froissements, souvent même bien des conflits. Forçons donc les gouvernements à agir au plus tôt. Il y va de l'avenir de notre tourisme, de notre hôtellerie et aussi de notre commerce tout entier. »

Les touristes étrangers en France.

On nous communique obligeamment un article ainsi intitulé, qui a paru dans le « Petit Nîçois » du 9 novembre. Nous tenons à en reproduire certains passages, d'abord pour renseigner nos lecteurs sur les efforts faits en France pour améliorer l'hôtellerie, et aussi pour les faire profiter des bons conseils donnés à nos voisins.

Après le petit coupet obligatoire sur les beautés de la France, sur ses attraits touristiques, historiques et artistiques, M. C. Michaut, l'auteur de l'article en question, poursuit:

« Nos grandes villes possèdent de très beaux hôtels, nos villes d'eaux ont des palaces, mais, contraste regrettable, les petites localités n'offrent pas suffisamment le confort absolu nécessaire. »

« Les hôteliers ne pensent donc pas que serait leur fortune s'ils corrigeaient certains détails faciles à améliorer! »

Et voici, suivant M. Michaut, les points sur lesquels doivent porter ces améliorations.

Avant tout, du haut en bas de l'hôtel, sans oublier aucun local, quel qu'il soit, il est indispensable de faire régler la propreté la plus parfaite. Les chambres doivent être tenues d'une manière irréprochable. Les objets de toilette, en particulier, doivent être d'une netteté absolue. Les cuvettes seront larges et profondes. Il y aura de l'eau à profusion. Toute facilité devra être donnée d'avoir de l'eau chaude. Pour certains accessoires, la faience présente des inconvénients qu'il faut supprimer en employant de la porcelaine, plus coûteuse, mais combien plus pratique. Enfin l'attention la plus vigilante doit être consacrée au bon entretien et à la propreté irréprochable de la lingerie.

Les petits déjeuners ne doivent pas se faire attendre de la clientèle, souvent pressée le matin. Ils doivent être servis aussi soigneusement que les autres repas, avec des couverts d'une propreté impeccable.

Le grand moyen d'obtenir tout cela? Travailler avec le personnel; avoir l'œil ouvert sur tous les détails, non pas seulement de temps à autre, mais toujours; chercher constamment à offrir aux visiteurs le maximum d'hygiène et de bien-être.

Alors voyageurs et touristes emporteront de leur passage un agréable souvenir et, comme le dit M. Michaut, « ils seront remplacés par d'autres touristes plus nombreux encore ».

L'article du « Petit Nîçois » se termine ainsi:

« Nous ne devons pas laisser les étrangers venir s'emparer de notre patrimoine hôtelier pour nous montrer la manière de donner satisfaction à nos visiteurs. »

« L'hôtelier français a de grandes qualités qu'il doit appliquer à son industrie pour participer de toutes ses forces à la prospérité nationale. »

« Le Crédit hôtelier que nous espérons voir bientôt voté par le Parlement sera le levier puissant de l'amélioration des hôtels et de la prospérité nationale. Le Syndicat général de l'industrie hôtelière de Paris vient de voter à l'unanimité un vœu demandant que le fonctionnement du « Crédit » hôtelier commence dans le plus bref délai. »

Nous nous abstenons de commenter cette finale, mais nous tenons à souligner l'importance des conseils donnés auparavant. Certes, nos hôtels suisses, surtout dans les premières catégories, sont tenus d'une manière irréprochable; nos visiteurs ont souvent exprimé à ce sujet leur complète satisfaction dans la presse étrangère. Mais nous avons aussi des progrès à réaliser dans maints hôtels de nos petites villes, gérés parfois par des hôteliers improvisés et négligents. L'auteur de ces lignes n'aurait qu'à écrire un article sur ses souvenirs de vacances pour dévoiler des défauts vraiment impardonnables. La table, en général, est satisfaisante, même dans les maisons les plus simples. Ce sont les chambres qui manquent trop souvent des soins de propreté indispensables, les chambres, les corridors, les escaliers et le reste. L'étranger n'est pas toujours assez fortuné pour descendre dans les grandes maisons aménagées à la moderne, où un personnel nombreux, bien stylé et suffisamment surveillé entretient un confort parfait. Il faut qu'il emporte modestes de nos petites villes, de nos plus modestes stations touristiques une impression aussi bonne que possible. Les attrails de notre pays aidant, cela est facile avec beaucoup de travail et encore plus de bonne volonté.

† Oscar Flood.

On nous écrit du Caire:

L'industrie hôtelière d'Egypte a fait une perte très sensible en la personne de M. Oscar Flood, directeur général des Hôtels Shephard's et Sémiramis (Egyptian Hotels-Ltd.), au Caire, tué dans un accident d'automobile le vendredi 5 janvier, sur la route de Suez.

Le défunt était le beau-frère, l'ami et le collaborateur de M. Charles Bæhler, l'administrateur délégué si estimé et respecté des Egyptian Hotels; c'était un directeur très capable, sévère mais juste, auquel tous ceux qui ont servi sous ses ordres ont tenu à prouver leur attachement.

Des obsèques dignes de lui lui ont été faites. De l'hôtel jusqu'au cimetière, la route suivie par le cortège funéraire était bordée d'une double haie de personnes qui avaient connu et estimé le défunt. Plusieurs magasins avaient fermé en signe de deuil. D'innombrables couronnes précédaient le cercueil, qui était porté par MM. Ch. Muller, directeur du Shephard's, Albert Wanz, chef de cuisine, Guido Pardo, chef comptable, Giacomo, ingénieur, E. P. Gordon, chef de réception, Ch. Girardet, directeur du Sémiramis et Borini, chef de cuisine du même hôtel. Au bord de la tombe, devant une assistance nombreuse, M. le pasteur Moyn a fait l'éloge du disparu et à exprimé ses vives sympathies. Mme Flood, mère qui, se trouvant à Lausanne, n'a pu être présente à la triste cérémonie, a M. Bæhler, qui a fait une perte irréparable, ainsi qu'à tous les employés qui avaient tenu à accompagner leur chef à sa dernière demeure.

Avec M. Flood disparaît une figure éminemment sympathique. Aucun de ceux qui ont travaillé sous sa direction ne l'oubliera: c'était un chef et un homme.

Que la terre lui soit légère!

Office central de propagande par le film.

Sur l'invitation de la Société suisse du commerce et de l'industrie, de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union suisse des paysans, de l'Office suisse du tourisme et du Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises s'est réunie le 15 décembre dernier à Zurich une conférence de personnalités intéressées à la question de la propagande par le film. Le thème à traiter était celui-ci: Comment pourrait-on mieux tirer parti du film photographique en faveur de notre économie nationale?

Les participants, très nombreux, représentaient les autorités, diverses organisations professionnelles ou des entreprises privées, des chambres de commerce, des sociétés d'hôteliers et de développement, les C. F. F. et des compagnies ferroviaires privées, des établissements d'instruction, etc. L'assemblée fut présidée par M. Munod, directeur de l'Office suisse du tourisme. La S. S. H. avait délégué M. H. Golden, à Zurich, membre du

Comité central. Notre représentant rédigea un rapport dont nous extrayons les renseignements suivants:

L'état de la question fut exposé successivement par MM. Junod, Boos-Jegher et Louis Feusi. Les trois orateurs expliquèrent excellentement l'utilité de la présentation au public de films d'industrie et de propagande, soit en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse, soit en ce qui concerne la réclame industrielle et touristique. Ils relevèrent notamment que la propagande filmée a ceci de commode et de pratique qu'elle peut s'adresser aux nations les plus diverses; l'image, animée ou non, parlant toutes les langues, est comprise partout. Les conférenciers firent ressortir également les énormes avantages que pourrait retirer notre économie publique de la présentation de bonnes vues cinématographiques dans les pays et à l'étranger. Ils montrèrent combien cette excellente espèce de propagande a été délaissée jusqu'à maintenant en Suisse et soulignèrent en termes convaincants la nécessité d'une étroite concentration des efforts dans ce domaine, soit pour l'acquisition, la préparation et le classement de matériel approprié, soit pour sa répartition parmi les intéressés en vue de représentations. Comme conclusion ils recommandèrent la création d'un office central qui serait chargé de rassembler les photographies, les diapositives et les films, de faire prendre des vues nouvelles, de régler le fonctionnement financier de l'entreprise, de veiller à l'utilisation rationnelle et au maintien en bon état du matériel réuni.

Ces exposés furent suivis d'une discussion très animée, à laquelle prirent part des orateurs de la Suisse française, comme de la Suisse allemande. En général, on accueillit avec faveur l'idée de la création d'une « centrale des films ». Un orateur par contre préconisa l'adhésion à la Société du cinéma scolaire et populaire à Berne, moyennant un développement convenable de cette dernière entreprise. Cette proposition fut combattue par M. le rédacteur Bierbaum, de Zurich, qui affirmait, en motivant solidement son argumentation, que l'Office suisse du tourisme est la seule institution tout à fait capable de mener à bien la tâche envisagée. Grâce à son organisation spéciale et à ses rapports avec toutes les classes de la population, avec tous les milieux du commerce, de l'industrie, des arts et métiers ainsi qu'avec les autorités, l'O. S. T. remplit toutes les conditions requises pour organiser et diriger le fonctionnement d'un Office central de propagande par le film.

La proposition de M. Bierbaum recueillit l'approbation générale. Finalement l'assemblée adopta les résolutions suivantes, présentées par M. Boos-Jegher:

1) Les cinq institutions qui ont organisé l'assemblée de ce jour sont invitées à étudier en commun les meilleurs moyens de réaliser l'idée de la création d'une centrale de propagande par le film et à faire parvenir un rapport sur la matière aux membres de l'assemblée.

2) Ces institutions examineront également s'il est opportun et possible de présenter dans les différentes parties de la Suisse des films de propagande en faveur des milieux économiques, afin de faire comprendre par l'image la diversité de nos ressources.

L'Office suisse du tourisme ayant été chargé d'exercer les fonctions du nouvel organe à créer

nous pouvons sûrement espérer que les grands intérêts de nos industries touristiques, sans oublier l'industrie hôtelière, seront soutenus dans la mesure convenable.

(Traduction de l'allemand.)

Un intéressant rapport.

C'est celui de l'Office central suisse pour les expositions et du Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises. Il embrasse la période du 1er janvier 1920 au 31 décembre 1921.

On sait que ces deux institutions ont été fondées par la Confédération, l'une en 1918, l'autre en 1914. Elles sont placées sous le contrôle d'une commission mixte dans laquelle siègent des délégués représentant le Conseil fédéral, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans. La commission est présidée d'office par le chef de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Les deux bureaux semi-officiels comprennent quatre divisions qui s'occupent respectivement des expositions et des foires, des renseignements sur l'achat et la vente des marchandises, des représentations, enfin des services techniques, livres d'adresses et registres de documentation.

Le secrétariat entretient des rapports suivis avec les légations, consulats, chambres de commerce ou autres corporations en Suisse et à l'étranger. Une reprise de contact est à signaler avec les sociétés suisses à l'étranger. Des entretiens ont été organisés dans les bureaux du secrétariat entre les consuls suisses en visite au pays et les industriels qui ont des intérêts dans leurs districts consulaires. En 1921, vingt consuls ont accordé de semblables audiences. Les visites de commerçants étrangers deviennent de plus en plus nombreuses et aboutissent souvent à la conclusion d'affaires importantes. Le secrétariat s'occupe également du service de presse. Le personnel a dû être renforcé et se compose maintenant de 18 personnes.

L'Office central suisse pour les expositions a servi d'intermédiaire entre les intéressés suisses et les comités d'une vingtaine d'expositions à l'étranger, internationales ou nationales, temporaires ou permanentes. L'institution plus moderne et plus efficace des Foires lui a donné beaucoup plus de travail que les expositions proprement dites. Il a eu à s'occuper en particulier des foires d'Ulrich, de Bruxelles, de Lyon, de Barcelone, de Milan et de Leipzig. Non seulement il y a ouvert des bureaux suisses de renseignements à caractère officiel, mais en outre il a invité les industriels suisses à y prendre part. Depuis six ans, l'Office travaille à la Foire suisse d'échantillons à Bâle, où il dirige le service officiel de renseignements. Notons en passant que le rapport analysé ici ignore totalement le Comptoir suisse des industries alimentaires et agricoles à Lausanne.

Le nombre total des demandes adressées au Bureau de renseignements en 1920 est de 21.951; elles provenaient de toutes les parties du monde. Le contrôle accuse d'autre part une sortie de 28.341 lettres et cartes, non compris les circulaires imprimées ou mémoires.

Le service de représentations, en Suisse et à l'étranger, a indiqué des adresses de représentants en 21.189 occasions. Les relations avec diverses institutions politiques ou administratives ont été multiples et variées.

Le livre d'adresses des producteurs-exportateurs de Suisse, qui paraît en cinq langues et se publie avec l'approbation du Département fédéral de l'économie publique, aura cette année une troisième édition.

Une somme de 300.000 francs provenant de la liquidation de la S. S. S. a été attribuée aux bureaux. Les intérêts de ce capital vont à la caisse générale dont la situation, autrefois souvent critique, a été assainie grâce à cet apport.

Les intéressés peuvent obtenir gratuitement, en allemand ou en français, le rapport que nous venons de résumer succinctement; il suffit de le demander au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich.

Sociétés diverses

A. I. H. Le Comité exécutif de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie, invité par son vice-président M. Anton Bon, président de la Société suisse des hôteliers, a décidé de tenir sa prochaine réunion à St-Moritz. — C'est vraisemblablement pour le 15 février prochain que les membres, seront convoqués.

(Journal de la Cuisine, Bruxelles.)

Questions professionnelles

Une exposition de meubles d'hôtels, organisée par le Touring Club de France, a eu lieu à Paris, au Grand-Palais, du 4 au 9 janvier. Les exposants, qui ont participé en même temps à un concours, étaient nombreux. Les journaux louent la quantité, la qualité et le bon marché des meubles présentés. L'affluence des visiteurs a été considérable.

Hôtels vides. Par suite de l'augmentation constante des tarifs des chemins de fer et de l'absence d'étrangers qui en est la conséquence, les hôtels de Francfort s. Main ont vu diminuer leur clientèle à tel point que les autorités municipales ont dû suspendre la perception d'un certain nombre d'impôts payés jusqu'à présent par ces établissements. Dans nombre d'hôtels, la proportion des chambres non occupées habituellement est de 70 à 80%.

Les multiplicateurs à appliquer dans l'hôtellerie badoise, dont nous avons expliqué le fonctionnement dans notre dernier numéro, ont déjà dû être augmentés en raison de l'aggravation des circonstances économiques. La commission des tarifs les a portés à 800 pour les chambres, avec un rabais de 50% pour les Allemands et les Autrichiens, et de 25% pour les ressortissants de pays à change moyen, à 600 pour les repas et à 700 pour les arrangements de pension.

Les guides d'hôtels à l'étranger. Un office s'ilien va éditer en italien, en français et en anglais un guide pour la Sicile, Naples et Rome. Il sera distribué gratuitement à l'étranger et en Italie par les soins de l'Office national pour les industries touristiques. Tous les principaux hôtels de la Sicile se sont déjà fait inscrire. — Le succès du Guide-tarif des hôtels belges, qui devait être tiré à 100.000 exemplaires, n'est pas aussi réjouissant; les adhésions sont excessivement rares et il est question, si elles ne se multiplient pas prochainement, de ne pas donner suite au projet. — L'Office national français du tourisme fera en avril un nouveau tirage de son guide.

Par le plaisir à l'union. Le syndicat des hôteliers et restaurateurs de Metz et environs, dans le but de renforcer et de resserrer les liens qui devraient unir entre eux tous les membres de la corporation, syndiqués ou non, a organisé pour le 10 janvier un grand bal avec double orchestre, auquel il a convié tous les cafetiers, restaurateurs et hôteliers de la ville et des régions voisines. Chacun d'eux, membre ou non du syndicat, avait le droit d'inviter à la fête, sous sa responsabilité, des membres de sa famille ou des amis. Il n'avait qu'à remettre d'avance au comité sa liste d'invités pour recevoir gratuitement les cartes d'invitation nécessaires. Dans l'esprit des organisateurs, rien ne pouvait être plus propre qu'une fête de ce genre à donner à tous les intéressés le goût d'entrer de plus en plus nombreux dans le groupement corporatif. Par l'attrait de la gaité française, ils voulaient réaliser la devise belge: « l'union fait la force ». — A quand nos « bals de propagande »?

Informations économiques

Les relations commerciales avec la Hollande. Le consul de Suisse à Rotterdam, M. M. Koch, se met à la disposition des industriels et commerçants suisses, le mardi 30 janvier, au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises, à Zurich rue de la Bourse, 10, pour renseignements sur la situation en Hollande. Adresser les demandes d'entretiens immédiatement au dit bureau, en indiquant la nature des questions à traiter. Les demandes de renseignements peuvent aussi être envoyées par écrit au même bureau, qui transmettra ensuite la réponse du consul.

Le prix du charbon. Par suite des événements de la Ruhr, on prévoit une augmentation du prix du charbon. Ainsi que l'apprend de source autorisée l'Agence télégraphique suisse, des nouvelles seraient parvenues à la direction générale des C. F. F. disant qu'une augmentation du prix du charbon pourrait intervenir, sans toutefois indiquer dans quelles proportions. On comprend combien une augmentation du prix du charbon aurait également une répercussion sur la situation financière des C. F. F. Selon des renseignements spéciaux de maisons suisses de combustible, on ne sait rien jusqu'à présent d'une augmentation éventuelle du prix du charbon.

Ancienne blanchisserie J. MARCEAUX
Avenue d'Echallens 69, Lausanne.

VENTE DE GRÉ à GRÉ

de tout le bordereau industriel et matériel qui composait l'aménagement de la Blanchisserie Lausannoise.

A partir du 1er février et jusqu'à complet écoulement, tous les jours ouvrables, de 14 h. à 19 h. il sera réalisé volontairement, sur place, au plus offrant, les objets mobiliers ci-après:

- 1 grande calandre universelle chateau avec feutre.
- 1 calandre américaine à 5 rouleaux.
- 2 séchoirs marchant à air chaud avec ventilateurs et accessoires (10 tiroirs ch-cun).
- 1 réservoir forte tôle rivé 5000 litres.
- 2 réservoirs d'ité de 2000 litres.
- 4 batteuses avec poulies et débrayage.
- 2 grands cuiviers en tôle galvanisée.
- 1 cuvier moyen d'ité.
- 1 machine à désinfecter.
- 1 pompe à vapeur.
- 1 dynamo avec tableau.
- 1 chaudière à vapeur.
- Poulies et transmissions sans courroies.
- 1 chauffe linge en fer.

25 seilles savon 600 kg, 2 Tilbury, 1 fourgon, 1 brouette à charbon en fer, 1 dissolvant. — Paiement comptant.

Par ordre: L. CHARBON, Agent d'affaires patenté, rue Haldimand 2, LAUSANNE. 2859

MONOPOLE
CASTEL-MELOSE
TROIS GRANDS CRUS BORDEAUX
GRAVES SAUTERNES MARGAUX
DRY SWEET 1ers CRUS
SEULS CONCESSIONNAIRES POUR LA SUISSE:
LAMBERT PICARD & Co LAUSANNE

Fettpressen
sehr vorteilhaft, empfehlen
Schwabenland & Co., Zürich.
282

ZU VERKAUFEN:
Hotel-Pension 35 Betten, welche auch während der Krisenzeit gut arbeitet, im Zentrum der Stadt Bern. — Nötiges Kapital: Fr. 50.000.—, Gefl. Offerten unter B.N. 2836 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Demandez les Grandes Marques

Cognac

Courvoisier

Champagne

Heidsieck-Monopole

Liqueur

Cordial-Médor

Délices des Gourmets

Hotelfachkurse

Spezial-Ausbildung in allen kommerziellen Fächern: Buchführung, Korrespondenz, Kalkulation, Fremdsprachen, Menükunde, Organisation etc. für den gesamten modernen Hotel-, Restaurant- und Sanatorium-Betrieb. Man verlange Spezial-Prospekt von Gademans's Fachschule, Zürich. 2854

Zu verpachten:

Hotel
Altershäuser ist ein in gutem Zustande befindliches mit 30 Betten, in sehr gut frequentiertem Höhen-Kurort mit Winter- und Sommerstation, zu günstigen Bedingungen sofort zu verpachten. Auskunft unter Chiffre S. D. 2860 durch die Schweiz. Hotel-Revue, Basel 2.

Hôtel Beau-Site, Aigle

d'ancienne réputation, situé à côté de la gare, occupé actuellement par pensionnat et école ménagère est à louer pour le 1er avril 1923 ou à vendre. — S'adresser Etude E. Dubuis, notaire, Aigle. 2855

SPEZIAL-KARTEN

FÜR AUTO
VELO UND
TOURISTEN

KUMMERLY
& FREY BERN

NEUCHÂTEL
CHÂTENAY
Fondé 1796
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Blanc Goutte d'Or • BERNE 1914 • Rouge: Cuvee réservée

Nouvelles diverses

Une délégation hollandaise composée de parlementaires, d'anciens ministres, de représentants des Chambres de commerce, d'industriels et de commerçants arrivera le 26 janvier à Berne et organisera le 27 une journée hollandaise, avec conférence et projections au Casino. Le Conseil fédéral recevra la délégation et lui offrira un dîner.

Le visa des passeports, d'après un accord intervenu entre les gouvernements de Paris et de Rome, est aboli pour les Italiens qui se rendent en France, et pour les Français qui se rendent en Italie. L'obligation de la présentation du passeport comme pièce d'identité personnelle subsiste toujours. De même les citoyens des deux pays continuent à être soumis aux formalités de droit commun sur le séjour des étrangers.

Les panneaux-réclames. On sait qu'une campagne électorale est menée par les milieux touristiques français contre l'enlaidissement des paysages par les panneaux-réclames. Il serait question de porter la taxe perçue sur cette publicité à 800 francs par mètre carré. Un panneau de 15 mètres coûterait ainsi 12.000 francs annuellement. Ce chiffre semble énorme et pourtant cette somme est bien inférieure au prix de location, pour une fois, d'une page entière d'un grand journal parisien. Les grandes marques payeront n'importe quelle taxe. Le seul remède, c'est l'interdiction absolue des panneaux-réclames dans les sites classés comme pittoresques.

Révision de la loi sur les poursuites. La commission du Conseil national a terminé la discussion du projet du Conseil fédéral concernant la révision de la loi sur les poursuites et les faillites. De façon générale, la commission propose d'approuver les décisions du Conseil des Etats. Il existe une seule divergence d'une certaine importance, savoir: la commission du Conseil national a décidé, d'accord avec le Conseil fédéral, de modifier l'article 123 de la loi dans ce sens que l'office des faillites doit toujours, en principe, consentir au règlement de la dette en 9 tranches et non en 10 seulement, tandis que le Conseil des Etats ne veut tolérer les 8 tranches que si le débiteur remplit les conditions requises pour l'obtention du sursis concordataire. En ce qui concerne les effets du sursis concordataire, la commission du Conseil national a décidé, en contradiction avec le Conseil des Etats, que le droit de disposition du débiteur ne doit pas être restreint. Le sursis pourra être révoqué si le débiteur commet des actes préjudiciables aux intérêts des créanciers ou si favorisant certains créanciers aux dépens d'autres.

Nouveau mode de paiement. Un hôtel de la Bavière avait envoyé la réclamation à une grande compagnie minière. Il en reçut la réponse suivante: «Nous vous accusons réception de votre lettre du 27 courant et avons pris bonne note que vous avez ouvert un grand hôtel neuf. Contrairement à ce qui se pratique dans d'autres compagnies, les fonctionnaires de notre maison ne prennent plus avec eux de l'argent-papier qui a perdu toute valeur, mais ils emportent des valeurs réelles. Ces messieurs se munissent notamment de boulets d'anthracite et en conduisent toujours quelques centaines de livres avec eux. Afin d'être dès l'abord au clair avec votre maison, nous

vous prions de nous dire pour combien de livres de boulets d'anthracite on peut chez vous recevoir une chambre et à quelle quantité de charbon revient un déjeuner ou un dîner.» — La direction de l'hôtel répondit comme suit: «En possession de votre lettre, nous vous informons que notre exploitation n'est pas encore adaptée à la méthode de paiement dont vous parlez, car nous n'avons pas dans notre bureau de caisse un espace suffisant pour y installer une soule à charbon. Si nous devions en venir là, une chambre coûterait environ un quintal de vos boulets d'anthracite. Mais en ce qui concerne l'impôt municipal de logement, vous devriez prendre un arrangement spécial avec le conseil de ville. Afin de vous prouver notre bonne volonté, nous serions disposés à accepter aussi en paiement de l'argent-papier sans valeur, dont nous pourrions éventuellement avoir besoin pour allumer nos fourneaux.» (Das Hotel.)

Trafic

Suisse-Italie. Suivant une information d'agence, des pourparlers commenceraient prochainement entre l'Italie et la Suisse pour examiner dans quelles conditions le visa des passeports pourrait être supprimé dans la circulation des voyageurs et des touristes entre les deux pays.

L'électrification des C. F. F. Le programme d'électrification établi pour les années prochaines prévoit les étapes suivantes: tout d'abord seront livrées à l'exploitation électrique, ce printemps et cet automne, les lignes: Zug-Zürich et Sion-Lausanne. Viennent ensuite: Lucerne-Ollon (fin 1923); Thalwil-Richterswil (fin 1923); Ollon-Bâle (printemps 1924); Lausanne-Vallorbe (automne 1924); Dailles-Yverdon (fin 1924); Zurich-Ollon (fin 1924); Renens-Genève (automne 1925); Ollon-Berne (fin 1925); Lausanne-Palézieux (1926).

La loi sur l'automobilisme. La conférence des directeurs romands des travaux publics et de la police, réunie à Fribourg pour étudier le projet de loi fédérale sur l'automobilisme, s'est déclarée opposée à plusieurs dispositions de la loi. Elle considère notamment comme inadmissibles l'institution de permis fédéraux de circulation, la limitation des taxes cantonales par le Conseil fédéral, l'institution de taxes fédérales et enfin le droit que la Confédération aurait d'annuler les défenses de circulation décrétées par les cantons.

Sports d'hiver en Suisse. (O. S. T.) L'affluence des hôtes se rendant dans les stations d'hiver continue. — Afin de pouvoir suffire aux demandes de places pour wagons-lits, le service de wagons-lits Paris-Coire-Paris, pour les trains 77/94, qui avait été fixé momentanément jusqu'au 20 janvier, est prolongé jusqu'au 31 janvier. Par contre le deuxième wagon-lits Calais-Coire-Boulogne du train de sports d'hiver Angleterre-Suisse a été supprimé depuis le 21 janvier. Cependant un wagon-lits de réserve est à disposition si le besoin s'en faisait sentir.

Une invention sensationnelle. L'ingénieur russe Mackonine a construit et mis en exploitation une locomotive électrique marchant sans recevoir le courant d'une usine. Elle est munie seulement d'un appareil spécial, mis par le pétrole ou le naphte et capable de développer à lui seul une énergie électrique de 2000 à 3000 chevaux. Cette

énergie agit directement sur le mécanisme propulseur de la voiture motrice et rend superflue toute autre installation. Avec un chargement de 500 tonnes, la nouvelle machine a couvert 650 km. en huit heures. Un pareil trajet nécessiterait auparavant 1850 pouds de charbon ou 930 pouds de naphthalène. La nouvelle machine a consommé seulement 70 pouds de naphthalène. L'inventeur aurait enflammé des pourparlers à Berlin et à Paris. — Quand nos lignes suisses seront électrifiées, toutes nos conduites aériennes et nos usines si coûteuses seront devenues inutiles!!

Les billets combinables. La réintroduction des billets combinables suisses a donné pour les Chemins de fer fédéraux de bons résultats. Pendant les cinq premiers mois de leur mise en vigueur, 39.507 billets de ce genre ont été vendus et ont rapporté 1.162.000 francs de recettes. Les billets internationaux à coupon combinés, réintroduits à la même date que les billets combinables suisses, donnent un chiffre de vente de 1449 et ont rapporté aux Chemins de fer fédéraux 284.000 fr. La réduction des abonnements généraux à longue durée, qui a eu lieu le 1er mai 1922, a eu pour conséquence d'augmenter la vente de ces abonnements. Pendant les cinq premiers mois après la réduction consentie, le nombre, comparativement à la même période de l'année précédente des abonnements généraux, s'est accru de 950 et les recettes provenant de ces abonnements, malgré la réduction du prix, ont augmenté d'un demi-million. Tandis qu'en 1921, pendant la même période, avec les prix plus élevés, les recettes de ces abonnements étaient de 2.425.885 fr., après la réduction, elles sont de 2.933.084 fr. La réintroduction des abonnements généraux de courte durée (15 jours et 30 jours), qui a eu lieu le 1er juin 1922, n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait; 1542 abonnements de ce genre seulement ont été vendus pendant les trois premiers mois.

Tourisme

Le tourisme anglais en Suisse. D'après la «Gazette de Thurgovie», le nombre des touristes anglais venus en Suisse pendant l'année 1922 et qui ont pris leurs billets de passage au bureau de Londres des C. F. F. s'élève à plus de quarante mille.

Le tourisme en Belgique. L'hôtel de Ville de Bruxelles avait eu 6.896 visiteurs en 1919. Ce nombre s'est élevé à 18.866 en 1920, à 27.656 en 1921 et à 38.835 en 1922. Cet indice est significatif de l'affluence croissante des touristes, non seulement à Bruxelles, mais dans la Belgique en général.

Ce que rapporte le tourisme. D'après la «Chicago Tribune», les touristes nord-américains ont laissé en Europe, en 1922, plus de 700 millions de dollars, soit plus de trois milliards et demi de francs ou en comptant le franc au pair, et plus de neuf milliards en le comptant au change moyen français. C'est en France qu'est restée la grosse part de tout cet argent.

L'Office national français du tourisme, d'accord avec les Syndicats d'initiative et leurs Fédérations, s'occupe de créer dans les grandes villes situées dans les régions limitrophes un certain nombre de «Bureaux-frontières de ren-

seignements touristiques», analogues à ceux qui a déjà créés dans les grands ports français. Un de ces bureaux vient d'être créé à Nice.

Mouvement touristique de la Scandinavie en Suisse. On nous communique que la banque Dardel & Hagberg à Stockholm va ouvrir incessamment, à côté de son bureau de représentation de l'Office suisse du tourisme, une agence de voyages portant le nom de «Resebureau Alpina», dont la direction sera confiée à notre compatriote M. F. Strübin-Schietty, à Söderlång. Avec la collaboration du représentant de l'Office suisse du tourisme, M. O. Keller-Stockert, le nouveau bureau s'occupera spécialement de l'organisation de voyages de sociétés touristiques scandinaves en Suisse. L'entreprise se propose en outre d'encourager les voyages individuels en Suisse, soit simplement pour visiter le pays, soit pour y faire des cures dans nos établissements balnéaires, dans nos sanatoria, etc., soit pour suivre les cours de nos instituts d'éducation, soit pour pratiquer les sports d'hiver. Le bureau se charge en outre de fournir des renseignements aux intéressés sur la publicité dans les journaux et revues scandinaves et sur la propagande en général dans les pays du nord. Adresse: Resebureau Alpina, Hamngatan 5B, Stockholm.

Le tourisme dans le Vorarlberg en 1922. L'année dernière n'a pas apporté au Vorarlberg une bonne saison des étrangers. Alors qu'en 1921 on avait atteint le chiffre de 100.000 étrangers environ, constituant un record même sur les années d'avant-guerre, le nombre des visiteurs, pour 1922, est évalué à 40.000 à peine. Le contingent principal ordinaire, celui des Allemands, n'a pas quitté son pays. Le Vorarlberg se trouva trop à l'écart pour être fréquenté par les visiteurs d'Allemagne. Les nombreux Suisses qui avaient passé leurs vacances au Vorarlberg en 1921 ne revinrent pas. Le temps fut défavorable. La haute saison, très courte, ne dura que jusque dans la première quinzaine d'août. En 1922, les visiteurs vinrent surtout de la Hongrie, de la Hollande, des Pays scandinaves et de la France. Les Français se concentrèrent principalement à Montafun. La Forêt de Bregenz, d'habitude très fréquentée, fut presque délaissée en 1922. Le tourisme en montagne n'atteignit de loin pas les proportions de l'année précédente. Les spécialistes évaluent le rendement total du mouvement des étrangers dans le Vorarlberg en 1922 à deux milliards de couronnes, ce qui représente une dépense journalière par personne de 50.000 couronnes. L'impôt sur les étrangers rapporta 80 millions de couronnes, dont la moitié échu à l'Etat et l'autre moitié aux communes intéressées par la circulation touristique.

Légations et consulats

Consulats. M. Léon Meisser est reconnu provisoirement en qualité de vice-consul honoraire de Turquie à Davos. — L'exequatur est accordé à M. M. Simon Woivodich en qualité de consul honoraire de Grèce à Lugano en remplacement de M. Giovanni Laurenti.

Notre représentation en Chine. Le gouvernement chinois a accordé l'exequatur à M. Ulrich Spalinger, de Marthalen (Zürich), en qualité de consul honoraire suisse à Canton, avec juridiction sur les provinces de Yunnan, Kouei-Tchéou, Kouang-Si, Kouang-Sung et Fou-Kien.



NOBLESSE
VERMOUTH EXQUIS

Ciravegna & Co., Genève

Direktor gesucht

zur Mitleitung eines mit telgrossen erstklassigen Hotels mit langer Saison. Eintritt anfangs April. Seriose, tüchtige Fachleute, die auch die Küche aus der Praxis kennen, beliehen detaillierte Offerten mit Bild und Ansprüchen zu richten unter Chiffre Z. N. 2856 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.



SWISS CHAMPAGNE
la plus
ANCIENNE MAISON SUISSE
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury



MELFOR

Fragen Sie Ihre Kollegen

ob sie nicht ausserordentlich oder neben dem gewöhnlichen Wein aus dem Weinberg den feinsten und bekömmlichsten Tafelwein stellen, verwenden „Melfor“, der sich in Preis, weil sehr ausgiebig, kaum höher stellt, verwendet „Melfor“ ist aus aromatischen Kräuteressenzen mit Honigzusatz hergestellt. „Melfor“ ist Magenkranken sehr zu empfehlen und der Genuß liebt „Melfor“ weil er für Salate, Früchte und Speisen eine pikante aromatische Würze ist. Verlangen Sie gratis Muster und Prospekt.

Schweiz. Speise-Essig-Fabrik „Melfor“ Aarau.



Kodak

Apparate bedeutend ermässigt im Preise

An alle Kodakliebhaber eine gute Nachricht!

Von 1. Juni an sind die Preise der Kodaks und Brownies ermässigt!

Neue Preise

Für Kinder: Brownies von Fr. 14 — an;
Für Knaben und Mädchen: Klapp-Brownies von Fr. 60 — an;
Für Junge und Anfänger: Junior-Kodaks von Fr. 90 — an;
Für Erwachsene: Klapp-Kodaks von Fr. 135 — an;
Für Eingeweihte: Spezial-Kodaks von Fr. 255 — an;
Und unentbehrlich für jedermann Westentaschen-Kodaks von Fr. 41 — an.

Gehen und wählen Sie sich sofort einen Kodak aus.

Eine halbe Stunde genügt, um die Handhabung des Kodak zu erlernen.

In jeder Niederlage photographischer Artikel wird man Ihnen mit Vergnügen die für Sie zweckmässigen Modelle vorlegen und Ihnen jede nötige Auskunft erteilen.

Kodak, S. A. 13, Avenue du Tribunal Fédéral, Lausanne.
Kodak, S. A. 21, Rue de la Confédération, Genève.

Rüeggger's Buchhaltung

für Hotels, Pensionen, Restaurants etc. ist **Überraschend einfach, praktisch und billig**, ein wirkliches **Ideal-System** für mittlere und kleinere Betriebe. Prospekt durch E. Rüeggger, Dir. Castell, Zuz.

Gerant gesucht

für erstklassiges Kurhaus mit Saisonbetrieb und Restaurant mit Jahresbetrieb. Nur Anmeldungen mit prima Referenzen von jetzigen Bewerbern, mit guten Ausweisen in Routine für Leitung ähnlicher Betriebe, erbeten unter Chiffre M. I. 2853 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: In vorzügl. Lage des Emmenthals eine

Hotel-Pension und Kurhaus

mit Bauerngebäude und Landwirtschaft (920 m. ü. M.) Nähere Auskunft erteilt **Notariatsbureau W. Wyss** **Notar, Olten.** 2857

Hotel-Direktor

gesucht per März 1923 für grösseres, erstklassiges Etablissement (Sommergeschäft) im Berner Oberland. Bewerber muss durchaus erfahren, selbständiger Hotelfachmann sein, mit dem Hotelklausur vertrant und gute Beziehungen haben. Hoteller mit geschäftstüchtiger Frau bevorzugt. Detaillierte Offerten mit Bild, Zeugnissen und Angabe der Gehaltsansprüche unter Chiffre G. R. 2843 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL

A louer bel immeuble de 5 étages situé à GENÈVE 25, rue du Rhône et 4, Grand-Quai, aménagé luxueusement pour hôtel de premier ordre. Tout le confort moderne, eau chaude, eau froide, lavabos, baignoires, toilettes, ascenseur, chauffage central. Belle terrasse couverte à l'entresol. Le rez-de-chaussée et l'entresol peuvent être exploités ensemble comme restaurant brasserie et le reste de l'immeuble séparément comme hôtel meublé. Conditions avantageuses. Pour tous renseignements s'adresser à messieurs J. de Roulet et Adoré, régisseurs, 2, Place de la Synagogue, à Genève. 6334

Praktische Recettenbücher

(HOTEL JOURNALE)
liefert zu billigsten Preisen

Schweizer Hoteller-Verein, Zentralbureau Basel

Musterbogen zur Verfügung.

Altes erstklassiges Vertrauenshaus
für
Weine, Spirituosen, Kaffee, Tee.

Edm. Widmer, Härtingstr. 17 Zürich 1
Genussmittel-Import. Kaffee-Großhandlung
Tel.: H. 2950. - Telegr. Adr. Brazil. Zürich

Erstklassige Solo-Tanzkünstlerin

sucht Engagement in Hotels. Erstklassige Kritiken
und Referenzen. (Bin auch Gesellschafts-Tänzerin).
Nadya Abbu, Tanzkünstlerin, 95, Sihlstr. III, Zürich 1.

Zu sehr günstigen Bedingungen ist zu verpachten: Das Hotel „Drossel“ in Brunnen

mit der weltbekannten „Drossel“-Gartenwirtschaft.
Um nähere Auskunft wende man sich an J. Bösch,
Rechtsanwalt in Ingenbohl (Telephon 92).

Kursaal Interlaken

sucht für SAISON 1923 folgendes
Personal:

1 Gouvernante générale, 1 Bierbuffet-Gouvernante,
1 l. Buffetdame, 1 II. Buffetdame, 1 Haushälterin,
1 l. Kaffeeköchin, 1 II. Kaffeeköchin, 4 Concierges (Halle
und Eingangsportale), 1 Promenadenwächter, 1 Program-
mier, 1 Orchester- und Lesesaaldienner, 1 Schenk- und
Kellerbursche, 1 Barmaid, Serviertöchter, Officiantinnen,
Küchenmädchen. — Anmeldungen mit Zeugnisabschriften
und Lichtbild zu richten bis spätestens 31. Januar 1923
an das Sekretariat der Kurhaus-Gesellschaft A.-G.,
Kursaal, Interlaken. 2838



A.-G. Möbelfabrik Horgen-Glarus in Horgen

Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBILIAR
für Restaurants, Cafés, Speise-
säle, Vestibules etc. 272

Billards-Besitzer

Wenden Sie sich an Unterzeichneten für die Instandstel-
lung von Billards. Alle Zubehörs. Billige Preise. Prima
Referenzen. — Es empfiehlt sich höflich:

Fr. Baeriswyl

Billardier, Schindlerstrasse 20, Zürich 6
Telephon Hottingen 3509

Gesucht

in erstkl. Hotel der Zentralschweiz für diesen Sommer

Chef de réception — Direktor

Nur erfahrene, seriöse Leute, die über die nötigen Sprach-
kenntnisse und Fähigkeiten für einen solchen Posten
verfügen, wollen ihre Offerte mit Gehaltsansprüchen,
Bild und Referenzen unter Chiffre B. E. 2845 an die
Schweizer Hotel-Revue, Basel 2, einsenden.

Hôtel à Clarens à vendre ou à louer

Le Crédit foncier Vaudois offre à vendre, à des conditions
très avantageuses, ou à louer à prix réduit, la propriété
qu'il possède à Clarens, provenant de la Société du Grand Hôtel, et
consistant en Hôtel pourvu du chauffage central, avec ameublement
complet, le tout en bon état. Taxe vénale des immeubles et
assurance du mobilier frs. 671,532. — S'adresser pour visiter
la propriété, sur place, au gardien Mr. Eisel, et pour traiter, au
Crédit foncier Vaudois, à Lausanne.

FÉLIX POTIN

Siège Social
103, Boulevard de Sébastopol, Paris (2^e).

La plus importante maison d'alimentation
Exporte ses produits dans le Monde entier

Correspondants pour la Suisse:

O. Winkler, 23, rue Croix d'or, Genève.
Riggenbach & Cie, Denrées Coloniales à Bâle.
O. Legeret, Denrées alimentaires à Montreux.
Manuel & Cie, Denrées Coloniales à Lausanne.
Zimmermann S. A., Denrées alimentaires à Neuchâtel.

2766

Zahn- stocher

empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Ein Kurhaus

Pension u. Gasthaus, für Winter-
betrieb sehr geeignet, 28 Betten,
Höhenlage im Obertoggenburg
1105 m, Umschwung für eigene
Landwirtschaft, pro 1923 zu ver-
pachten ev. zu verkaufen.
Assuranzkapital Fr. 63,700.—
(ohne Zusatz). Elektrische Behe-
zung, eigene Wasser. — Offerten
unter Chiffre Z. G. 58 befördert
Rudolf Mosse, St. Gallen.

Locarno

In Murato, Nähe Bahnhof, Kur-
saal und vom See nicht weit ge-
legene, altbekannte

Fremdenpension

mit Dependenz u. Garten, samt
inventar, per Gelegenheit zu ver-
kaufen. Näheres durch die
Immobilien-Agentur Danzi,
Locarno. 6341

Bodenwische

Ist ein Vertriebsartikel. — Unsere Boden-
wische „Durable“ ist ab-
solut wasserfest, gibt Dau-
erglanz und ist ausgiebig
in Gebrauch. Kessel à
5, 10, 15, 20, 25 kg.
Metallputz „Durable“
Bestes Mittel zum Reinigen
der Buffets und Tableaux
Blechflächen à 3, 4, 5 kg.
„Durable“ A.-G., Emmishofen

Bons- bücher

empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Gesucht von tüchtigem kinder-
losem Hotelier-Ehepaar

Hotel oder Pension zu mieten

sprachenkundig, mit langjähriger
Erfahrung in Leitung eigener Be-
triebe im In- und Ausland. Offerten
unter Chiffre S. D. 2862 an
die Schweizer Hotel-Revue,
Basel 2.

Neueinrichtung
und Führung von
Buchhaltungen
Bilanz-Abschlüsse
Revisionen

E. Eberhard

Briefadresse Bahnhofstr. 100,
Zürich. Telephon. Kloten Nr. 37.

A remettre à Genève 6329

Hotel pension

25 chambres, avec grands locaux
au rez-de-chaussée à usage de café-
brasserie-restaurant. Loyer modéré.
Séjour fr. 40,000.— S'adr. John
Leclercq, Croix d'Or, 29,
Genève.

Inserieren bringt Gewinn!

Die besten u. billigsten

Passier-Siebe

liefern 49

Leopold & Cie., Thun

(Bureaux „Bornhaus“)

Gelochte Einlagen aus
Neusilber



zur Passiermaschine.

Platten- Papiere

empfehlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds



NATIONAL

Kontroll-Kassen

Neue Spezialmodelle
Seitwagen in Dayton (USA)
und Berlin

Verlangen Sie den
Gratis-Prospekt

NATIONAL CASH REGISTER
COMPANY ZÜRICH
Urania-Strasse Nr. 19

Hotel- u. Restaurant- Buchführung

Amerik.
System Frisch

Lehre amerikan. Buchführung
nach meinem bewährten System
durch Unterrichtsbücher. Hunderte
von Anerkennungszeugnissen. Garan-
tie für den Erfolg. Verlangen Sie
das Gratisprospekt. Prima Referen-
zen. Richte auch selbst in Hotels
und Restaurants Buchführung ein!
auf Wunsch auch das System des
Schweizer Hotelier-Vereins. Ordre
vermischte Bücher. Gehe auch
nach auswärtig. 188

Alle Geschäftsbücher für
Hotels auf Lager.

H. Frisch, Zürich I

Bücherexpertise

Aeltestes Spezialbureau der Schweiz

Englisch in 30 Stunden

geläufig sprechen lernt man nach
interessanter und leichtfaßlicher
Methode durch brieflichen

Fernunterricht

Honorar missig. 200 Referenzen.
Spezialschule für Englisch
„Rapid“ in Luzern 232. 4625



Huiles, Savons

Vins mousseux
de St-Péray 34

M. Meinodier
Salon de Provence
et Sauzet (Drôme)

S'adresser à Paul Freiburg-
haus Peseux (Neuchâtel).

ARGENTURE

Et réparation de service de
tables. Spécialité pour hôtels.
G. ZOBEL, Coulouvrenière 40,
GENÈVE. Telephon. Stand 987.

Dienstvertrags-Formulare

für die Schweizer Hotel-Industrie

in deutscher, französischer und
italienischer Sprache können zu
jeder Zeit vom Zentralbureau der
Schweizer Hotelier-Verein in Basel
bezogen werden.

Hotel-Silber

Versilberung, Vergoldung, Vernicklung

sowie Reparaturen

jeder Art, (auch fremde Fabrikate) führt prompt u. tadellos aus die

BERNDORFER KRUPP METALL-WERK

AKTIEN-GESELLSCHAFT IN LUZERN

Annahme von Reparaturwaren durch alle guten Spezialgeschäfte.

SCHWEIZ. TEPPICHFABRIK ENNENDA (GLARUS)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis
zu 2,5 Meter Breite ohne Naht, vom einfachsten
bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours bouclé, Tournai (Wilton) —
VORLAGEN UND LÄUFER, jute, tapestry,
velours, bouclé, tournai — WASCHTISCHMAT-
TEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours.

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt
Schweizer-Fabrikat! — Wir weisen Firmen nach,
die Sie mit unsern Erzeugnissen reell bedienen.

21

Zu verkaufen:

In Höhenlage des Kantons Graubünden, 1380 m ü. M., ein schöner
Gasthof und Pension mit 15 kompletten Betten mit Zimmer-Mobi-
liar. Dazu wird verkauft ein neuzeitliches Arbeiterhäuschen.
Die Häuser sind freistehend in schöner Lage am Eingang des Dorfes
und Bahnhof-Nähe. — Zu melden unter Chiffre G. 55 Ch. bei der
Publicitas A.-G., Chur. 6353

Schweizerische

Zentralstelle für Balneologie u. Quellentechnik

Breitengartenstr. 10, Zürich 2. Dr. O. Tondury-Pedotti in Zürich und
Ingr. A. Scherrer, Tiefbau-Ingenieur und Quellentechniker von
Schaffhausen in Bad Ems.

Zu verkaufen: Komplettes

Tafel-Porzellan-Service

für 30 Personen nebst diverser Hotel-Argenterie
und Besteck. — Offerten unter Chiffre H. R. 2980
an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Les insertions dans la Revue Suisse des Hotels ont toujours du succès

OCCASION

Hupfeld's Orchestron

Größtes und schönstes
Instrument der Schweiz

Breakfast-Apparat

Geweiß-Sammlung

Schönste der Schweiz

wegen Geschäfts-Aufgabe preiswert
zu verkaufen.

L. Wentz-Portmann, „Neues Wartec“
Basel 2863

A-S Kälte-Maschinen

FABRIKAT BROWN BOVERI

HOTEL-KÜHLANLAGEN · EISERZEUGER · KÜHLSCHRÄNKE

AUDIFFREN SINGRÜN

KÄLTE-MASCHINEN

AKTIENGESELLSCHAFT

BASEL ST. JOHANNES-VORSTADT 27



A-S KÜHLSCHRANK



Kälteerzeuger

Keine Stopfbüchsen, Manometer,
Ventile. — Keine fachkundige
Wartung erforderlich.